

No _____ ARTO/

NOTE CIRUCLAIRE N° 006 /ARTO/16

Il est porté à la connaissance de la Communauté tchadienne au Canada, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'émission du visa en direction du Tchad pour les Tchadiens naturalisés canadiens se fera comme suit :

- Cent (100) dollars canadiens pour un (1) mois ;
- Cent cinquante (150) dollars canadiens pour trois (03) mois ;
- Deux cents (200) dollars canadiens pour six (06) mois

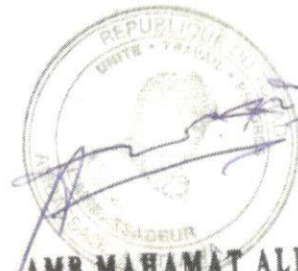
Le reste des dispositions consulaires demeure inchangé.

Les Associations et autres structures sont priées de communiquer cette information aux membres de la communauté.

La présente Note est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ottawa, le 13 Décembre 2016

L'Ambassadeur



AMB. MAHAMAT ALI ADOUM